Comment obtenir un certificat médical gratuit

Catégorie : Violences
Source : INF Bénin
Validé le : 15/06/2024

LE CERTIFICAT MÉDICAL EST GRATUIT EN CAS DE VIOLENCES.

PROCÉDURE :
1. Se rendre au COMMISSARIAT le plus proche
2. Déposer plainte (verbale suffit)
3. Demander une RÉQUISITION pour examen médical
4. Se rendre au centre de santé avec la réquisition
5. Le certificat est délivré GRATUITEMENT

IMPORTANT :
- Le certificat est un document officiel
- Il est indispensable pour les poursuites pénales
- Il doit être établi dans les 72h si possible

SI LE COMMISSARIAT REFUSE :
- Contacter l'INF — 114
- L'INF peut intervenir directement
- Saisir le procureur du tribunal

Aucune victime ne doit payer pour faire constater ses blessures.